

Sagess

n°5 MARS 2020

SOCIALE, SOLIDAIRE ET INCLUSIVE



DOSSIER

P.20

SAGESS

Une nouvelle et ambitieuse organisation



AGEPAH

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ETABLISSEMENTS
POUR PERSONNES AGEES ET POUR PERSONNES HANDICAPÉES



Averpahm

Le Partenaire de votre Transformation Numérique

Dossier de l'utilisateur et de soins

Portail RH

Mode SaaS

Hébergeur des données de santé

GPEC

Mode Projet

Décisionnel

Nos solutions mobiles et web

NeXT

ADREA
mutuelle

Mutuelle relevant du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n° 311 799 878. ADREAGENCY / © Getty Images. Document non contractuel à caractère promotionnel.

#ChaqueJourÊtreBien

C'est être protégé
à la maison et en voiture

assurances.adrea.fr





CHRISTIAN FÉLICITÉ
Président SAGESS



GUY BENOIT
Vice-Président SAGESS



CHRISTIAN CHAZE
Vice-Président SAGESS



JACQUES LAHAYE
Vice-Président SAGESS



JEAN-LUC POUYET
Vice-Président SAGESS

Edito

Nous nous adressons aux lecteurs de ce magazine SAGESS pour la première fois, en tant que président et vice-présidents de l'association d'associations SAGESS. C'est un immense honneur pour nous !

En effet, dans une « vie » de bénévole, il est rare de porter et de voir aboutir un projet aussi ambitieux et important que celui sur lequel toute notre communauté associative a travaillé pendant plus d'un an. Ce projet a débouché, comme prévu, sur la prise de relais le 1^{er} novembre 2019 par l'association SAGESS des activités des associations adhérentes du groupement SAGESS et de celles du groupement lui-même.

Chacun à son niveau a su participer à un élan général qui a permis de surmonter toutes les difficultés, de faire des différences de culture et d'histoire des points de consolidation du projet et de tenir le calendrier prévu.

C'est l'implication de tous, qui a permis cette belle réussite de la transformation du groupement SAGESS en association. Nous remercions les élus bénévoles des associations fondatrices, les partenaires de notre nouvelle association, les élus des conseils de la vie sociale, les élus du personnel, les personnels chargés de la gestion des ressources humaines et ceux chargés de la gestion financière. Nos remerciements vont aussi aux personnels de terrain, qui ont su trouver le sens commun de l'évolution de notre modèle de gouvernance et déclencher ainsi des synergies, et qui ont su également expliquer aux usagers notre démarche et son utilité.

Notre reconnaissance va également aux responsables politiques qui nous ont soutenus, ainsi qu'aux collaborateurs des autorités de contrôle et de tarification, qui ont compris nos intentions et nous ont accompagnés tout au long de la procédure de changement de statut.

L'organisation fonctionnelle en plateformes métiers, déployée depuis septembre 2017, conjuguée avec la nouvelle organisation politique en une association qui, nous l'espérons tous, obtiendra rapidement l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), font que l'opérateur social et médico-social SAGESS est maintenant complètement en ordre de marche. De quoi déployer efficacement des actions devant participer à l'atteinte des objectifs nationaux « d'une solution pour tous », dont la plupart constituent l'ossature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en cours de négociation avec le Conseil départemental et l'ARS (CPOM 2020-2024).

Ainsi, nous devons nous inscrire dans une logique de dispositifs, en mettant en place des pôles de compétences, des prestations externalisées adossées à des structures, mais également des partenariats avec des opérateurs des secteurs du handicap, du grand âge, de l'accompagnement social et de l'insertion sociale.

Nous devons également poursuivre le décloisonnement de nos établissements et services ainsi que la création de passerelles ou de « solutions entre-deux », afin de mieux articuler les segments de parcours des personnes accompagnées.

En parallèle, il nous faut développer des services ou nous impliquer dans des projets, favorisant une transition inclusive respectueuse du projet de chacun et non pas simplement inscrite dans la recherche de places d'accompagnement. Les champs d'inclusion sont nombreux : l'accompagnement social, la scolarité, le travail, la santé et des soins, le logement.

Enfin, notre association se doit d'être un des moteurs du développement des territoires sur lesquels ses structures sont implantées.

Depuis près de dix ans, SAGESS construit son histoire, une belle histoire. Notre organisation, devenue une association d'associations d'utilité sociale, respectueuse au plus haut point de valeurs humanistes, se développe et innove afin que tous nos usagers et tous ceux qui les accompagnent, puissent bénéficier en permanence du meilleur de ce que l'écosystème dans lequel nous évoluons peut offrir.

Cette marche en avant, cette capacité d'anticipation ne sont possibles que parce que tous les membres de notre communauté associative ont le sens de l'intérêt collectif et du partage. Nous pouvons légitimement en être tous fiers !

Le Président
Les Vice-Présidents

Chaumette Dupleix



maison fondée en 1880

**Tous travaux
de maçonnerie
pour les particuliers**

DEVIS GRATUIT

04 70 44 33 02

**9, rue de Foulet - 03000 Moulins
www.chaumette-dupleix.fr**



FIATPROFESSIONAL.FR



**POUR JOINDRE L'UTILITAIRE À L'AGRÉABLE,
UN DISTRIBUTEUR FIAT PRES DE CHEZ VOUS.**

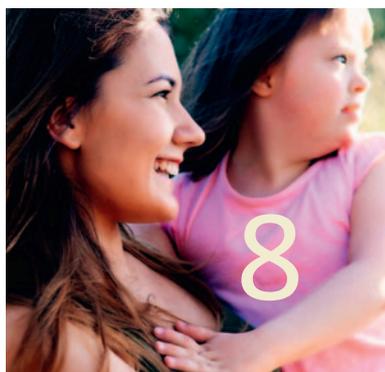


PROFESSIONAL

SBVS

**DISTRIBUTEUR &
RÉPARATEUR AGRÉÉ
FIAT PROFESSIONAL**

SOCIÉTÉ BOURBONNAISE DE VÉHICULES ET DE SERVICES
ZI de Rancy - 03400 YZEURE Tél: 04 70 44 66 15 www.martenat.fr



8

C'EST DÉJÀ
DEMAIN...



10

MAISON
DÉPARTEMENTALE
DE L'AUTONOMIE



12

ZOOM
UNIS-CITÉ



16

ACTUALITÉS



20

DOSSIER
SAGESS : une nouvelle
et ambitieuse organisaion



24

PLATFORME
PROTECTION DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE



26

PLATFORME
DÉPENDANCE



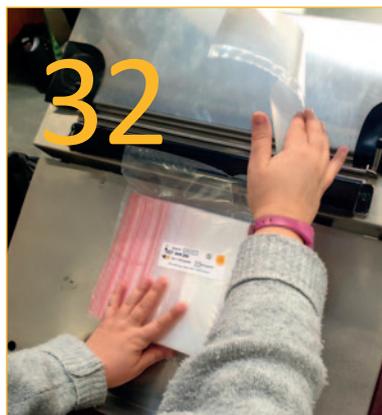
28

PLATFORME
SOIN ET
ACCOMPAGNEMENT



30

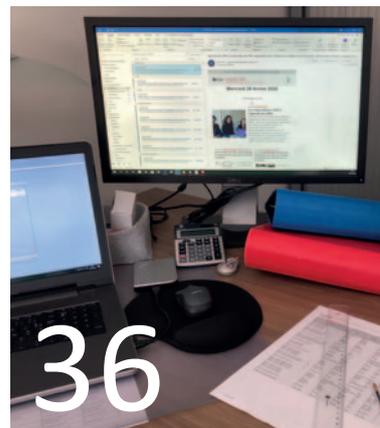
PLATFORME
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL



**PLATEFORME
TRAVAIL**



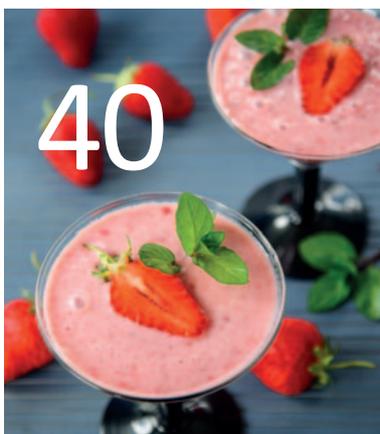
**PLATEFORME
EDUCATION**



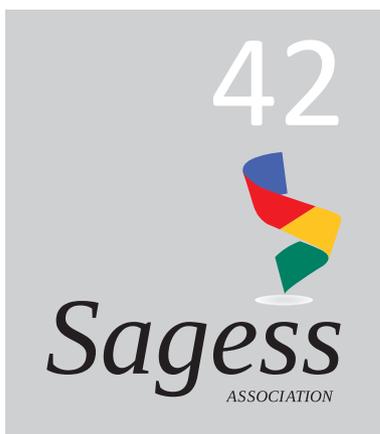
**SUR LE TERRAIN
AVEC...**



REVUE DE PRESSE



RECETTE



**ADRESSES UTILES
ET LEXIQUE**



**ADRESSES UTILES
ET LEXIQUE**

Bonne lecture !



Magazine d'Information de l'association SAGESS

Directeur de publication : Christain Félicité

Rédaction : Bénédicte Rollet, SAGESS

Photos/illustrations : Bénédicte Rollet, Richard Damoret, Istock©, SAGESS,

Maquette et mise en page : C-Toucom à Moulins

Impression : Neuville Impressions



Philippe VERDIER

Directeur général de SAGESS

C'est déjà demain...

Oui, notre secteur d'activité, tous champs confondus, va éprouver au cours de la future décennie une transformation comme il n'en a jamais connu. Un bouleversement arrimé à deux évolutions contemporaines.

La première, sociétale, s'inscrit dans une société de l'individualisme qui a définitivement supplanté celle du collectivisme, en privilégiant la valeur de l'individu ainsi que ses droits et ses intérêts par rapport à ceux des groupes qui constituent notre système social (famille, classe sociale, corporation des métiers...).

La deuxième est à mettre en lien avec la situation économique, où la volonté de contenir les dépenses publiques est devenue un sujet central de la politique nationale.

Des paramètres qui viennent, à des degrés plus ou moins avancés, métamorphoser l'arsenal législatif qui nous régit, et déconstruit ainsi nos fonctionnements historiques.

En l'état actuel de ma connaissance, j'ai retenu cinq éléments qui vont rapidement transformer notre secteur. S'ils ne sont pas interdépendants, ils se maillent entre eux et s'articulent autour de ce changement de paradigme.

- Le premier point qui émane de ces transformations sociologiques et financières est nommé « virage inclusif », « maintien à domicile » ou bien encore « le maintien en famille », par les administrations qui nous tarifient et nous contrôlent. Mais la démarche reste la même : **privilégier l'accompagnement soignant, éducatif et social dans le cadre habituel des personnes.** Au regard de l'augmentation démographique de notre

pays et de la paupérisation de notre société, les établissements vont, en conséquence, être réservés aux personnes présentant les pathologies les plus lourdes, ou aux enfants et adolescents ne pouvant absolument pas être maintenus dans leurs familles.

- Un autre aspect va venir modifier les modalités de tarification des établissements et services. Si nos établissements et services ont été tarifés jusqu'ici par une attribution mécanique des crédits, demain, nous passerons à **une valorisation qualitative et quantitative de l'accompagnement.** Ainsi la nomenclature « Séraphin Personnes Handicapée », prévue d'ici deux ans, prévoit d'évaluer les besoins de chaque personne, afin de proposer des prestations adaptées aux résultats de l'évaluation et aux attentes de la personne. Elles pourront être dispensées, soit directement par l'établissement ou le service, soit par des prestataires extérieurs qui pourront être privés, publics lucratifs ou non.

Actuellement, ce projet de nouvelle tarification est le plus avancé pour les structures accueillant des personnes en situation de handicap, mais nul doute que d'autres champs de l'intervention sociale vont aussi être confrontés à ce changement.

- **L'évolution législative** relative à la **formation professionnelle** m'interroge aussi. En nous imposant de former tous les salariés tous les 6 ans, nous allons devoir prévoir des évolutions dans les fonctions, dans un secteur d'activité qui n'est pas construit ainsi. Il a en effet privilégié le recrutement de personnels qualifiés qui, je le reconnais, n'ont pas beaucoup de perspectives de développement de carrière ; mais comment permettre une évolution de chacun tous les 6 ans ?

- Un autre point m'inquiète dans le domaine de la qualification professionnelle, c'est la **réforme du diplôme d'éducateur spécialisé**, qui va offrir dorénavant un diplôme de niveau 2 (niveau 3 aujourd'hui). Ainsi, dans nos organisations, vont se côtoyer des salariés ayant le même diplôme, mais sur un niveau de qualification différent. Comment faire perdurer cette situation sans que nous soyons amenés à requalifier l'ensemble de ces professionnels ?
- Le dernier aspect, je le qualifie de « **pression de la demande** ». Pour pouvoir faire face au besoin d'accompagnement, les autorités de tarification et de contrôle nous demandent de transformer notre offre de service, afin de pouvoir accompagner plus de personnes avec les moyens dont nous disposons. Outre le développement des services exposé précédemment, le contrôle de nos organisations va être renforcé et de nouveaux outils seront déployés pour mesurer notre activité. Dans cette logique, les nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sont préconstruits et un certain nombre de fiches projets nous sont imposées. On ne parle ainsi plus de places en établissements ou en services, mais de file active afin d'optimiser les financements attribués.

Si j'ai tenté ici d'exposer rapidement les bouleversements qui vont traverser nos organisations, il me semble important de **rassurer les familles, les professionnels et les acteurs de notre communauté associative**. Oui nous disposons d'une entité solide techniquement et financièrement, en capacité d'absorber les modifications et les surcoûts engendrés par la mise en place de ce nouveau modèle ! En effet les évolutions structurelles opérées au niveau de SAGESS (création de l'association d'associations SAGESS, plateformes métiers ...) nous ont mis en « ordre de marche » pour aborder l'avenir. Par ailleurs, nous avons déjà beaucoup œuvré sur le déploiement de nouveaux dispositifs, posant ainsi les bases des nouvelles modalités d'accompagnement attendues. Mais la phase qui s'annonce va nous contraindre à réaliser d'autres changements, dont voici certains.

- Tout d'abord, pour augmenter le nombre de nos accompagnements tout en s'inscrivant dans la logique inclusive, nous allons **devoir construire des parcours, en s'appuyant sur des dispositifs modulaires** capables de mailler des prises en charges polyformes sociales, sanitaires ou médico-sociales, et donc **construire de nouveaux partenariats avec des acteurs de la société civile** : associations, bailleurs sociaux, entreprises, professions libérales... Ce nouveau modèle ne sera pas sans répercussions, avec notamment la création d'**une nouvelle qualification**

professionnelle au sein de nos établissements : celle de coordonnateur de ces accompagnements.

- Un autre type d'acteur va devenir central dans la transformation de notre secteur : **les services d'aide à domicile**. Le maintien dans les lieux de vie des personnes qui nous seront confiées ne pourra en effet pas se réaliser sans des interventions quotidiennes et répétées. La récurrence des passages des professionnels permettra de **sécuriser ces expériences**, mais, dans ce domaine aussi, il faudra envisager la coordination des actions.
- La réforme de la tarification et l'ouverture à d'autres prestataires va également nous obliger à **accepter une forme de concurrence**. Si notre expérience et notre connaissance des publics et de leurs difficultés sont des atouts, nous serons sans doute amenés à **enrichir notre panel de prestations**, et peut être à modifier certains créneaux horaires d'intervention.
- L'ensemble de ces éléments ne sera pas sans répercussions sur nos habitudes de recrutement. L'**émergence de nouveaux métiers**, nos obligations en matière de formation et la pression de la demande en termes d'accompagnement, vont nous imposer d'autres procédures dans ce domaine.
- Pour se préparer à la mise en œuvre des nouveaux outils de contrôle de nos établissements et services, nous allons rapidement devoir **construire des outils internes susceptibles d'éviter toute baisse d'activité**, qui pourrait nous être préjudiciable d'un point de vue financier.
- On perçoit aussi la **caducité des conventions collectives** qui administrent notre secteur, car outre le manque d'attractivité qu'elles présentent et les inégalités qu'elles procurent, elles ne répertorient pas les emplois qui nous seront nécessaires demain.
- On comprend ainsi l'impatience de l'administration centrale pour qu'un nouveau modèle conventionnel se bâtisse.

L'engagement que je prends toutefois, si l'on ne nous impose pas de baisser nos coûts de structures actuels, c'est de **maintenir, à activité constante, nos masses salariales**.

J'ai à travers cet édit tenté, comme je l'ai toujours fait, de réaliser un travail de prospective afin d'**anticiper l'avenir**. C'est pour moi le seul moyen de poursuivre la transformation de notre offre de service en toute sérénité, car aujourd'hui, c'est déjà demain !



Adriane BARROSO-CONTÉ

Directrice de la Maison départementale de l'Autonomie (MDA)

Créée en 2018, la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) affiche la volonté claire du Département de l'Allier de s'impliquer auprès de ceux qui ont besoin d'être accompagnés, dans toutes les formes de handicaps ou dans la perte d'autonomie.

Rencontre avec sa directrice Adriane BARROSO-CONTÉ, qui nous explique les missions et réalités de ce service très complet.

Comment est née cette Maison Départementale de l'Autonomie ?

Fin 2015, pour faire suite à la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, le Conseil départemental de l'Allier (le CD Allier gère la compétence sociale et autonomie), a commencé à réfléchir au regroupement de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), des services en charge des personnes en situation de handicap et ceux dédiés aux personnes âgées. La MDA a été créée en janvier 2018, dans un souci de mutualisation des services, mais aussi et surtout pour simplifier les démarches des seniors et des personnes en situation de handicap, qui pouvaient vite se sentir perdus au milieu de plusieurs interlocuteurs et services. La MDA se veut désormais plus visible et lisible, avec son service unique siégeant dans les locaux du Conseil départemental de l'Allier à Moulins et dans ses 3 antennes de proximité sur les bassins de Vichy, Moulins et Montluçon.

Quelles sont les missions de cette MDA que vous dirigez ?

Nous sommes un guichet d'aide et d'information mais aussi d'accès aux droits et aux prestations. Notre rôle est notamment de reconnaître le handicap de chaque demandeur et son degré d'incapacité (moins de 50%, entre 50 et 79% ou plus de 80%), afin de définir le besoin de compensation et les aides à octroyer. Nous gérons tous les handicaps innés ou acquis (troubles anxieux, lombalgies, addictologie, chocs post-traumatiques, handicap du vieillissement...). Pour définir ces degrés de handicap, nous avons une équipe de médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues,

ergothérapeutes... qui se rendent à domicile, reçoivent en visite ou étudient sur pièces chaque demande. Nous avons une vraie et lourde responsabilité, car de notre travail dépend une compensation financière et/ou des outils qui doivent faciliter la vie de ceux qui viennent nous voir : carte de stationnement, carte de priorité mais aussi adaptation du travail...

Pour les personnes âgées, nous accompagnons leur perte d'autonomie et leur dépendance, notamment lorsque les tâches quotidiennes essentielles deviennent difficiles : manger, se laver, se mobiliser... On définit ainsi l'Allocation Personnelle d'Autonomie (APA) pour favoriser le maintien à domicile, qui est souhaité par la grande majorité des aînés. Le Conseil départemental de l'Allier finance aussi le travail de ceux (hors personnel médical) qui accompagnent les personnes âgées en établissement (ménage, restauration, animation...).

Qui travaille à vos côtés dans cette grande Maison Départementale de l'Autonomie ?

115 personnes travaillent pour la MDA, dont 80% en lien direct avec les usagers. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire, qui accompagne les démarches et formule des propositions adaptées à chaque besoin. Nous regroupons des agents d'accueil, des agents administratifs qui instruisent les dossiers d'aide, des agents évaluateurs mais aussi des agents spécialisés dans les accompagnements plus complexes, notamment sur les maladies dégénératives. Cette équipe peut proposer toute la palette de services unifiés disponibles sur le département, qui s'est largement étendue ces dernières années.



Château de Bellevue - Antenne de Moulins

Qui oriente les usagers vers la MDA ?

Certains viennent à nous directement, mais nos premiers relais sont les médecins, les services sociaux ou les services de proximité : Maison France Service, CCAS ou même les mairies, qui savent orienter vers la MDA ceux qui ne savent pas vers qui se tourner. Parmi nos partenaires, on compte aussi les établissements médico-sociaux comme SAGESS, avec qui on entretient des liens étroits et de confiance.

Quelles sont les valeurs défendues par vos équipes et la MDA ?

La plus importante aujourd'hui est sans doute l'approche par parcours, qui veut sortir des solutions uniques et figées. Parce que chaque personne et réalité est différente, cette approche plus individuelle prend en compte une situation dans sa globalité, avec des solutions et évolutions à géométrie variable. Cela passe en amont par de la prévention de la perte d'autonomie, puis par exemple par l'adaptation du logement ou par l'accompagnement du maintien à domicile dans de bonnes conditions (aides à domicile...), jusqu'à l'accompagnement en établissement spécialisé, qui n'est plus aujourd'hui la seule issue. Contrairement à quelques années en arrière, on tend à vers un milieu ouvert dès que c'est possible.

Un important travail est aussi réalisé autour de l'inclusion des personnes handicapées, en s'adaptant là aussi à chaque situation : aménagements du temps ou des conditions de travail dans des entreprises classiques ou adaptées, accueil en ESAT, accompagnement à l'école par des Auxiliaires de Vie Scolaire ou pour la vie quotidienne avec des hébergements en habitats inclusifs ou en foyers.

Quels sont les réalités de terrain de la Maison Départementale de l'Autonomie ?

Nous gérons 30 000 demandes de reconnaissance de handicap par an, ce qui nous place dans les 15 premiers

départements de France en nombre de demandes. C'est le résultat bénéfique d'une meilleure visibilité et connaissance de notre service. On est bien repéré, et c'est tant mieux ! Le budget « soutien social et autonomie » du CD Allier est de 110 millions par an. Un chiffre en adéquation avec un territoire aux populations vieillissantes. Dans l'Allier, le panel de services est assez varié et complet mais, comme généralement en France, nous avons des difficultés sur la prise en charge des personnes autistes et polyhandicapées. On manque de places et d'accompagnements spécialisés.

Quels sont les enjeux pour demain ?

La MDA est un service encore récent, alors on apprend encore, mais avec un processus d'amélioration continue, notamment pour réduire les temps de réponse aux dossiers qui nous sont transmis. Les personnels sont extrêmement mobilisés, mais embolisés par ces demandes qui explosent et freinent notre réactivité, malgré les gros efforts de chacun. L'amélioration de nos services passe aussi par un renforcement des équipes, une plus efficace stratégie de hiérarchisation de l'urgence et l'uniformisation des règles territoriales, qui nous permettent de faire respecter le juste droit pour tous. Nous voulons encore plus imprimer notre message qui est : On est à vos côtés et on ne vous lâche pas la main, en vous accompagnant depuis le diagnostic ou la reconnaissance de handicap jusqu'à la grande dépendance des personnes âgées.

ANTENNE DE MONTLUÇON

11 rue Desaix, 04 70 34 15 00

ANTENNE DE MOULINS

rue Aristide-Briand (château de Bellevue, Yzeure),
04 70 34 15 70

ANTENNE DE VICHY

71 Allée des Ailes, 04 70 34 15 50



ZOOM

.....

Unis-Cité

Être utile aux autres autant qu'à soi !

Aux côtés de SAGESS et ses équipes depuis maintenant 2 ans, l'association Unis-Cité organise et accompagne l'engagement de volontariat en service civique de plusieurs jeunes, mobilisés sur différents établissements de SAGESS. Une association d'intérêt général, qui porte haut les valeurs de partage, rencontre, solidarité et ouverture sur le monde.

Un rêve inspirant

C'est en 1994 que l'aventure d'Unis-Cité démarre, sous l'impulsion de jeunes étudiantes françaises : Marie Trellu-Kane, Anne Claire Pache et Lisbeth Sheperd, se demandant comment s'engager concrètement quand on est jeune ?

a fait rapidement des émules, en passant de 16 volontaires en 1994 à près de 30 000 jeunes ayant déjà effectué, aujourd'hui, leur service civique dans une cinquantaine de villes de l'hexagone.

Unis-Cité prône ainsi un engagement pour toutes et tous et propose d'œuvrer en collectif, pour apprendre à dépasser les sphères sociales et créer une société d'individus respectueux des différences, sources d'une grande richesse. Un axe fort et ambitieux qui séduit l'État, en quête d'une unité sociale autrefois, facilitée par le service militaire. Unis-Cité devient ainsi un des opérateurs majeurs de politique publique (en Délégation de Service Public pour la formation des tuteurs) de la loi d'État de Martin Hirsch dès 2010, sur le déploiement du service civique. Une reconnaissance de cette mission d'intérêt général et de l'expertise de l'association.



« L'association est née du rêve un peu fou de ces jeunes femmes, qui souhaitaient que le service civique devienne naturellement un réflexe dans le parcours des jeunes. Inspirées par le service civil américain, elles voulaient donner la possibilité aux jeunes français de s'engager dans leur pays », précise Romain Carrier, responsable Auvergne d'Unis-Cité depuis 2017. En proposant de tous s'unir au service de la Cité, l'association



Devenir volontaire en Service Civique avec Unis-Cité

L'association Unis-Cité est ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en condition de handicap), de tous milieux sociaux, de toutes origines culturelles et de tous niveaux de formation : « du bac-5 au bac +5 », affiche même le site de l'association nationale. Aucune condition de compétences n'est non plus exigée, seule la motivation compte ! L'objectif ? Qu'il devienne naturel que tous les jeunes, quels que soient leurs parcours, consacrent une étape de leur vie à la solidarité au service de la collectivité, en rencontrant d'autres jeunes d'horizons totalement différents. Alors que le terme de volontariat laisse entendre qu'un jeune peut arrêter son service civique, tout est néanmoins fait pour les « accrocher » à ce parcours formateur : formations collectives (citoyennes, gestes de premiers secours, liées à la mission...), accompagnement et entretiens personnalisés autour du projet d'avenir de chacun, livret des compétences acquises...

Autre avantage non négligeable du dispositif : une indemnisation de 580€ par mois environ, dont 480€ de la part de l'État, associé à une centaine d'euros venant de la structure d'accueil pour les frais de subsistance.



Unis-Cité Allier

Inaugurée en 2018, l'Antenne Allier d'Unis-Cité est rattachée à l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes, une association indépendante, mais affiliée au réseau national, réunissant plus de 50 salariés et 600 volontaires en Service Civique. 12 salariés travaillent en Auvergne, dont 2 sur le site de Vichy. Loann Verdier, coordinatrice de projet, accompagne la vingtaine de jeunes engagés sur le bassin vichyssois. Ludovic Proudon, chargé de mission, va lui à la rencontre des jeunes pour favoriser leur engagement, tout en cherchant de nouvelles missions possibles pour ces volontaires. Unis-Cité Allier suit actuellement 28 jeunes + 12 accompagnés au sein d'autres structures, en intermédiation entre les tuteurs de la structure d'accueil et un membre de l'équipe Unis-Cité Allier.

« Les jeunes que nous accompagnons viennent d'horizons très variés. 20% d'entre eux sont des jeunes diplômés qui veulent valoriser leur CV ou cherchent une première expérience professionnelle, tandis que certains sont en décrochage scolaire ou issus de milieux précarisés, qui les rendent peu visibles au sein de la collectivité. D'autres encore souhaitent juste éclairer leur parcours par des tentatives dans différents domaines », explique l'équipe vichyssoise d'Unis-Cité.

S'engager pour la collectivité

Après intégration des volontaires, un engagement sur plusieurs missions d'intérêt général est proposé en équipe, sur une durée de 6 à 9 mois, à temps plein (24h hebdomadaires au minimum). Des missions de soutien, qui ne doivent pas demander de prérequis, ni générer de responsabilités et peuvent s'engager auprès de services de l'État, des collectivités, des mairies, des associations... Toutes les structures doivent obtenir un agrément auprès des services de l'État pour l'accueil des services civiques, tout en leur offrant l'accompagnement d'un tuteur au sein de la structure.

« Ces missions tournent essentiellement autour de la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, le lien intergénérationnel, le handicap ou la santé. En aidant les associations et structures locales, on veut faire entrer ces jeunes dans le monde professionnel, les confronter à la diversité et contribuer à changer les préjugés du côté des services civiques, comme des publics accompagnés », insiste Romain Carrier. Une citoyenneté active, qui sensibilise à la responsabilité personnelle de chacun pour faire évoluer les mentalités et développe la conscience d'individus responsables, acteurs de la société de demain.



Unis-Cité et SAGESS, des partenaires de confiance

Particulièrement engagée autour du handicap, de l'aide aux migrants et des liens intergénérationnels, l'association Unis-Cité encadre plusieurs jeunes intervenant sur différents établissements de l'association SAGESS : EHPAD de Dompierre-sur-Besbre, Vichy, IEM Thésée de Saint-Pourçain-sur-Sioule, ou Maison Madiba du Vernet, en charge des mineurs non accompagnés. Grâce à des missions coconstruites avec les équipes de SAGESS, ces jeunes motivés facilitent l'accès à la culture et au sport, apportent une aide à la scolarité, ou favorisent des liens sociaux via des animations, visites, discussions... Un soulagement pour les équipes en place, qui ne peuvent pas toujours réaliser ces attentions. Un travail utile pour tous, et des petits plus qui font souvent toute la différence !

D'autres jeunes d'Unis-Cité Allier sont engagés avec différents acteurs du territoire, comme par exemple sur le volet inclusion numérique pour personnes âgées aux côtés du Conseil départemental de l'Allier, auprès du Réseau Catholique de Vichy et Cusset, de la MJC de Montluçon ou dans le cadre de l'apprentissage du Français langue étrangère (FLE).

Depuis sa création en 2010, le service civique a attiré plus de 370 000 jeunes sur toutes les structures d'accompagnement, tandis que 82% des jeunes accompagnés sur Unis-Cité sont insérés dans l'emploi ou la formation, 6 mois après leur service civique. Une réussite constructive qui ne demande qu'à se développer encore plus !

www.uniscite.fr, auvergne@uniscite.fr
3, rue de l'imprimerie - Vichy 04 15 81 20 48



Témoignages

Qui de mieux que ceux qui sont sur le terrain, pour nous parler d'Unis-Cité ? Regards croisés sur 3 histoires de service-civique auprès des établissements de SAGESS.



Pauline 19 ans, en poste à l'IEM Thésée de Saint-Pourçain sur Sioule

« Après un Bac STSS au lycée Valéry Larbaud et un job d'équipière en Fast-Food, j'ai passé le concours d'éducateur spécialisé, que j'ai manqué notamment par manque d'expériences. En intégrant un service civique avec Unis-Cité, je voulais gagner en expérience tout en étant un peu rémunérée, ce qui n'est pas négligeable. Mon binôme et moi, nous devons soutenir les professionnels, éducateurs et soignants en créant des activités qui permettent aux enfants de sortir du quotidien. Notre présence permet de se concentrer sur ce qu'ils n'ont pas le temps de faire d'ordinaire. Cette expérience enrichissante m'a fait évoluer et a changé mon regard sur le handicap, auquel je ne fais même plus attention. Je souhaite maintenant faire des études de droit pour me spécialiser si possible dans la protection de l'enfant ».

Sa plus grande fierté dans cette expérience ?

« La relation de confiance que j'ai réussi à créer avec les enfants ».

Vincent 21 ans, en poste à l'EHPAD Jeanne Coulon de Vichy

« Pianiste depuis longtemps, j'ai fait un CAP de réparateur de piano, avant d'enseigner le piano et l'éducation musicale en collège. Puis j'ai eu besoin de changer d'air et voir autre chose que la musique, avant ma reprise d'études. Le fait de faire de l'animation auprès de personnes âgées m'apprend une autre approche, auprès d'un public que j'aime beaucoup. S'ils sont souvent réfractaires à toutes idées nouvelles, en prenant le temps et en gagnant leur confiance on arrive à mettre des choses en place. Ça prend juste plus de temps... C'est une étape de ma vie très intéressante, où on nous laisse, mon binôme et moi, travailler souvent en autonomie. Après mon service civique, je vais reprendre des études en musicologie à Dijon ».

Sa plus grande fierté dans cette expérience ?

« Qu'on mette en avant mes capacités en me permettant de travailler parfois en autonomie, et en retenant mes propositions d'animations ».



Juliette 22 ans, en poste à la Maison Madiba au Vernet accueillant des Mineurs Non Accompagnés (MNA)



« J'ai passé un BAFA et travaillé dans le handicap et l'inclusion, mais après mes 3 ans de formation pour devenir éducatrice technique spécialisée, j'ai eu envie de faire une pause dans mes études. Mon service civique, je l'ai envisagé comme un moyen de me détacher de mes études pour découvrir un nouveau public et élargir mes horizons. Et puis c'est toujours intéressant sur un CV ! Je crois que j'avais besoin d'inconnu et de me tester. Mes missions consistent à faire tout ce que les éducateurs n'ont pas le temps de réaliser avec les jeunes : soutien scolaire, temps d'échanges et travail sur l'inclusion. J'ai la chance de surtout générer de bons moments de loisirs, loin des difficultés administratives. C'est une bonne expérience mais malheureusement trop courte, car la relation de confiance a juste le temps de se créer, qu'on doit

partir. C'est dommage ! Cette pause dans mes études m'a permis de me conforter dans la conviction que je veux travailler dans le secteur du handicap, mais probablement plus dans l'animation ».

Sa plus grande fierté dans cette expérience ?

« La meilleure compréhension des différentes cultures des jeunes rencontrés, le partage de nos différences et le fait de goûter pleins de choses délicieuses (rires) ».

ABAH

Défi sioule

Le 2 mai c'est le retour printanier du Défi Sioule, organisé par le foyer l'Astrolabe de Chantelle et l'association Chantelle Sports Nature. En binôme, venez-vous mesurer sur deux parcours ouverts à tous (défi long ou court), en enchaînant différentes sections suivant le parcours : VTT, course d'orientation, canoë, biathlon...



Plateforme Travail

– Début des travaux de rénovation des locaux sur le site de Deneuille depuis la semaine 11.



– Le 14 mai 2020, partout en France, l'opération DuoDay permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations. Une action pour dépasser les préjugés et avancer vers l'inclusion, qui mobilise nos établissements et nos partenaires. Au début du mois de mars, plus de 24 propositions d'accueil de travailleurs ont déjà été recueillies, dont 14 sur le secteur de Deneuille.

– La plateforme travail et l'entreprise adaptée « Visa » seront à nouveau sur les rangs pour répondre à l'appel d'offres de production pour 3 ans des Bleuets de France (célébrant la mémoire des anciens combattants, victimes de guerre, les veuves et les orphelins).

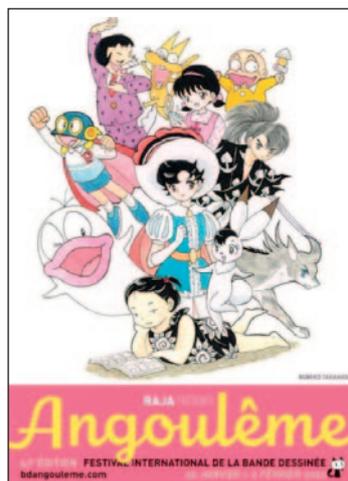
– La plateforme travail, via son service de formation interne, aura contribué à la réalisation de 4850 h de formation, pour les travailleurs des 3 établissements.

AVERPAHM

Le 19 septembre 2019, l'ESAT de Vichy a accueilli Laurent Wauquiez et Gérard Larcher pour leur présenter la politique handicap de la Région.



AGEPAPH



L'IEM Thésée à Saint-Pourçain-sur-Sioule a participé, en début d'année au festival de la BD à Angoulême.



handynamic

Véhicules accessibles

Vente neuf et occasion

Reprises

Location



Véhicules aménagés dans nos ateliers

Transformations de véhicules TPMR modulables et accessibles, disponibles à la vente ou en location longue durée.



Véhicules sécurisés et homologués



Formation chauffeur spécialisé TPMR



Plus d'informations sur www.handynamic.fr et mon devis gratuit au ☎ 04 72 90 16 19



Vous êtes sur les réseaux sociaux ? Nous aussi !

Handynamic Lyon

165 Avenue Henri Schneider Parc Majoland,
ZAC des Gaulnes 69330 Meyzieu



DOSSIER



Une nouvelle et ambitieuse organisation politique et fonctionnelle

Devenue une association d'associations, SAGESS vit en ce début d'année 2020 des changements essentiels à son avenir et développement. Une nouvelle organisation politique et fonctionnelle, qui entraîne de légitimes interrogations auprès de certains d'entre vous. Pour écrire en toute confiance cette nouvelle page de notre histoire commune, nous répondons à certaines de vos récentes et récurrentes questions.

Rappel

Début 2018, le conseil des présidents du GCSMS SAGESS décidait de s'engager dans un processus de modification de son organisation, avec mutualisation de ses 4 associations adhérentes. L'objectif était déjà clair : améliorer significativement le fonctionnement de SAGESS ! Une étude comparative des différentes possibilités de mutualisation et de partage, a donc été menée avec l'assistance de juristes pendant tout le second semestre 2018. Au 1er novembre 2019, l'association d'associations Loi 1901 SAGESS s'est substituée au GCSMS SAGESS, avec apports partiels d'actifs des associations membres et transfert des activités du groupement lui-même (transfert des agréments et des autorisations, des activités et des salariés).

Comment est organisée la gouvernance de l'association SAGESS ?

Depuis 2015, le GCSMS Sagess était composé d'un organe politique ; le conseil des présidents, d'un organe technique ; le comité stratégique et d'un organe décisionnel ; l'assemblée générale. Désormais, la Gouvernance est assurée grâce à 3 instances, participant toutes et à des niveaux différents aux prises de décisions « politiques » : un conseil collégial d'administration, une assemblée générale et un comité de gouvernance.

- **Le conseil collégial d'administration**, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de l'association, mais également pour réaliser tous les actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

- Il joue le rôle de centre décisionnel et opérationnel (administration au quotidien de l'association),
- Il propose à l'assemblée générale, la politique et les orientations générales et stratégiques de l'association, pouvant nécessiter la constitution de nouvelles plateformes ou collèges,
- Il s'assure que les réponses sociales et médico-sociales produites dans les établissements et services de l'association SAGESS, sont conformes aux attentes des associations mères, relayées par les membres représentants.

Ce conseil collégial d'administration est composé :

Du président de l'association SAGESS, des membres représentants des associations mères, répartis en 3 collèges, représentatifs de notre organisation en plateformes métiers, et des membres du comité technique.

Les collèges :

- Protection de l'enfance et de la famille : 4 titulaires et 3 suppléants désignés par le conseil d'administration de l'ADSEA03,
- Dépendance, soin et accompagnement : 4 titulaires et 3 suppléants désignés par le conseil d'administration de l'AGEPAPH,
- Travail, éducation et accompagnement social : 4 titulaires et 3 suppléants désignés par le conseil d'administration de l'ABAH, et 4 titulaires et 3 suppléants désignés par le conseil d'administration de l'APERPAHM.



Les membres du comité technique :

- 2 représentants des salariés désignés par le comité social et économique de l'association (et 2 suppléants),
- Les directeurs de plateformes et le directeur général de l'association,
- 2 représentants des usagers élus par les conseils de la vie sociale de l'association,
- 2 donateurs de l'association (personnes physiques ou morales).

- **L'assemblée générale** décide notamment de la politique et des orientations générales et stratégiques de l'association, qui lui sont proposées par le conseil collégial d'administration.

Elle comprend :

le président de l'association, tous les membres représentants titulaires siégeant au conseil collégial d'administration ainsi que les membres titulaires, siégeant au titre du comité technique.

- **Le comité de gouvernance** assure la préparation et la mise en œuvre des décisions du conseil collégial d'administration. À ce titre, il est chargé de suggérer au conseil collégial d'administration des nouvelles orientations stratégiques et/ou des grandes lignes d'action de l'association, pouvant nécessiter la constitution de nouvelles plateformes ou collèges.

Il est composé :

Du président de l'association SAGESS, du président de chaque association mère, ainsi que d'un des 2 membres représentants de chaque association mère, désignés au conseil collégial d'administration.

Le directeur général de l'association SAGESS, qui est également administrateur du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) SAGESS, participe au comité de gouvernance en tant qu'expert du secteur social et médico-social et des politiques publiques en la matière.

Au sein de cette nouvelle organisation, que deviennent les associations précédemment adhérentes du groupement SAGESS ?

L'ABAH, l'ADSEA03, l'AGEPAPH et l'APERPAHM, associations membres de l'association d'associations SAGESS, sont désormais dénommées « associations mères », dans les nouveaux statuts. Un lien de filiation qui les place en garantes de la bonne réalisation de l'objet social par l'association SAGESS, défini en commun par les associations mères, en veillant tout particulièrement à ce que chacune y retrouve ses valeurs. Chaque président des associations mères est également vice-président de l'association SAGESS.



Quel est le rôle des associations mères ?

Les associations mères ont un rôle de suivi et de pilotage de l'action de l'association SAGESS, plus particulièrement au travers des conseils de la vie sociale (CVS), devenus obligatoires au sein des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux. Les CVS sont des lieux d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, dans lequel est accueilli l'utilisateur. Pour faciliter ce pilotage, un conseil d'orientation a également été mis en place au niveau de chaque plateforme métier, réunissant le directeur général de l'association SAGESS, le directeur de la plateforme et les membres référents du bureau de l'association mère. Cette instance favorisant



le partage, est également un lieu de décision et de régulation des actions de terrain. Pour leur réalisation, chaque plateforme gère, en autonomie, un budget attribué par le siège de l'association SAGESS.

La coordination globale des actions de suivi et de pilotage est assurée par le comité de gouvernance et le conseil collégial d'administration, où les associations mères sont largement représentées.

C'est pour éviter de glisser vers un modèle unique où « tout viendrait d'en haut », que SAGESS a souhaité fortement impliquer les associations mères dans une gouvernance multi-niveaux. Leur ancrage avec le terrain, leur culture des territoires et leur compréhension des besoins particuliers des usagers, permettent de garantir un service social et médico-social de proximité.

Pourquoi avoir choisi un modèle associatif Loi 1901, pour la nouvelle organisation de SAGESS ?

Tout d'abord, cette nouvelle organisation en association d'associations sans but lucratif, est de nature à simplifier le fonctionnement de SAGESS. Ce modèle a également été préféré pour un certain nombre d'autres raisons, qui relèvent toutes d'une éthique de l'intérêt général, et en particulier les suivantes :

- Préserver une autonomie de pensée au service d'une vraie dynamique de modernisation et d'adaptation, utile et durable,
- Privilégier le respect des valeurs communes, l'engagement de bénévoles autour d'un pouvoir partagé, le fonctionnement collectif, l'inaliénabilité du patrimoine associatif,
- Permettre la construction et la mise en œuvre d'un projet de développement centré sur les besoins des usagers et non pas sur la recherche d'une rentabilité, dans le respect de la réglementation et des préconisations des autorités de financement et de contrôle.

De plus, et en référence à la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014, ce statut d'association Loi 1901 œuvrant dans le social et médico-social, devrait permettre à SAGESS d'obtenir de droit l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS). Cette future association – ESUS SAGESS, pourra ainsi bénéficier d'aides et de financements spécifiques.

Quel est le projet associatif de SAGESS ?

Une institution, quelle qu'elle soit, ne peut organiser et améliorer constamment son présent que si celui-ci est le ciment de la construction de son avenir ! Cette vision et ambition commune et constante de nos équipes, nous conduit à nous doter d'un projet associatif pour la période 2020-2025. Il sera écrit en concertation avec tous les membres de la communauté associative au cours du premier semestre 2020.

Il s'orientera suivant deux axes principaux :

1. Participer à la construction d'une société solidaire, en complétant notre offre de services pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux « d'une solution pour tous »,
2. Participer au développement des territoires sur lesquels des structures de SAGESS sont implantées. Cela passera par la poursuite de la dynamique de création d'emplois engagée depuis 2012, mais aussi en étant acteurs du développement d'une démocratie de proximité, et en s'insérant dans les circuits économiques locaux.

À partir de ce projet associatif, tous les projets des établissements ou services de SAGESS, ainsi que tous ceux liés au développement, portés par les différentes plateformes métiers, seront réécrits progressivement.





Actualité des établissements et services

Les grands changements de la plateforme Protection de l'Enfance et de la Famille

- La plateforme Protection de l'Enfance et de la Famille est actuellement en phase de concertation avec le Conseil Départemental de l'Allier, l'ARS et la PJJ pour préparer **le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**, qui définira les grandes orientations des cinq années à venir. Un travail de diagnostic des établissements et services de la plateforme est ainsi engagé au niveau de l'équipe de direction, en concertation avec le Conseil d'Administration et la Direction Générale, afin de définir ces orientations répondant aux besoins repérés et de mieux accompagner les publics de la protection de l'enfance.

Le travail engagé permet aujourd'hui de dégager les grandes orientations qui alimenteront les projets à venir :

- améliorer l'efficacité de la plateforme,
- diversifier les services pour une offre au plus près des besoins des publics,
- favoriser la transversalité entre les services et établissements pour prendre en compte la notion de parcours, de projets individualisés,
- favoriser la participation des publics,
- œuvrer pour un décloisonnement entre les secteurs protection de l'enfance et handicap.

Ces orientations doivent permettre de réduire les ruptures de parcours et favoriser la prise en compte des besoins évolutifs des publics, tout en proposant une palette de services adaptée à ces besoins et plus facilement mobilisables.

- **Les jeunes Mineurs Non Accompagnés** sont aujourd'hui accueillis dans des appartements diffus du bassin de Vichy, correspondant davantage aux attentes des jeunes accueillis, en recherche d'insertion et de prise d'autonomie. Sortir de l'hébergement collectif, semble ainsi permettre le développement d'un travail d'accompagnement individuel et faciliter la rencontre entre les éducateurs et les jeunes, tout en réduisant des effets de groupe (repérés en accueil collectif) peu propices à ce travail.

- **Un nouveau directeur pour la plateforme**



Alors que le Directeur Général de l'ADSEA03, Yannick GONDOUX a quitté ses fonctions au mois de juillet 2019, Marc GOVIGNON a été recruté pour diriger la Plateforme Protection de l'Enfance et de la Famille, qui regroupe l'ensemble des établissements et services de l'ADSEA03.

Éducateur Spécialisé de formation initiale, Marc GOVIGNON a rejoint l'ADSEA en 2002 comme « éducateur de rue » avant d'intégrer le service d'AEMO d'abord comme éducateur, puis comme chef de service AEMO et investigation en 2010.

- **L'organigramme de la plateforme** a également été



modifié avec le passage de quatre à trois pôles, pour renforcer les équilibres et favoriser la transversalité entre les services et établissements. Dans ce contexte d'évolution de l'organisation, Christelle KEMPA a pris la direction du pôle assistance éducative, élargi des services de l'ancien pôle « médiation et parentalité ».

Cette évolution participe à la dynamique en cours, visant à développer les passerelles entre les services de la plateforme, pour aller vers une organisation de type dispositif et offrir une prise en charge au plus près des besoins des personnes accompagnées.

- **Une nouvelle cheffe de service pour le service des Mineurs Non Accompagnés (MNA), d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et investigation.**



Florence BAUDON a elle rejoint la plateforme protection de l'enfance et de la famille en décembre 2019. « *Après une première expérience de chef de service éducatif dans le Puy de Dôme, je suis ravie de retrouver aujourd'hui cette plateforme de de SAGESS. Une association pour laquelle j'avais déjà*

eu la chance de travailler comme éducatrice spécialisée à Espace Famille, ainsi qu'au SP2I et dont les valeurs me sont chères ».

Elle intervient à mi-temps sur le service MNA, et à mi-temps pour le service AEMO et le Service d'Investigation Éducative.

- **Le pôle prévention** se développe avec la création d'un nouveau service en direction des publics dits « invisibles », les NEET selon la terminologie anglosaxonne (Not in Education, Employment or Training : ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). Ce nouveau service vise l'accompagnement vers l'insertion des jeunes 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou professionnelle. Il s'inscrit dans une dynamique de travail partenarial (ADSEA03, Missions Locales de Mou-

lins, Vichy, Montluçon), pour déployer de nouvelles actions mobilisatrices pour les jeunes et complémentaires des politiques publiques, en matière d'inclusion sociale.

- **Le service de prévention spécialisée** développe de nouvelles formes d'intervention en s'appuyant sur les réseaux sociaux par le biais des « Promeneurs du net ». Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations.

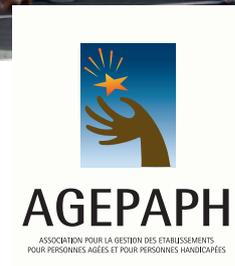
- **La Maison d'enfants Saint Exupéry** a commencé le travail de réécriture de son projet de service, des groupes de travail sont mis en place pour engager la réflexion sur les grands thèmes retenus.

- **L'Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents (ISEMA)** créé en janvier 2019 répond bien aux besoins des jeunes accueillis et plus globalement à un besoin du territoire. Mais ce service connaît aujourd'hui des difficultés pour orienter ceux qui arrivent à la majorité, faute de places disponibles dans des structures adaptées. Une réflexion de fond devra être menée avec l'ARS et le Département du fait de cette problématique.

- **Le SP2I** (service de placement à domicile) est « victime de son succès », une liste d'attente a dû être mise en place, faute de places suffisantes pour répondre aux besoins et aux décisions de justice ordonnées. Un projet d'extension de 10 à 15 places supplémentaires est actuellement à l'étude.

- **Le pôle assistance éducative** a répondu récemment à un appel à projet du Département pour l'accueil des **Mineurs Non Accompagnés**. L'appel à projet concernait 75 places, la plateforme a répondu pour 20 places sur le bassin de Vichy, ce qui porterait à 40 le nombre de jeunes accompagnés.

- **Les services AEMO et investigation** ont bénéficié récemment de la formation par le CREAI Auvergne sur l'évaluation et l'utilisation du « **référentiel d'évaluation des situations de danger** ». Il s'agit de fonder les propositions faites au magistrat, sur une évaluation argumentée capable de se décliner en objectifs de travail précis. Le C.R.E.A.I Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi élaboré un référentiel qui permet de reconnaître qu'il est indispensable de disposer de références explicites, à la fois théoriques et pratiques. Il apparaît par ailleurs nécessaire pour le service d'AEMO de mieux définir les bases et les limites de son intervention.



Inauguration de L'EHPAD JEANNE COULON, agrandi et modernisé



Le 13 septembre 2019, l'EHPAD Jeanne Coulon de Vichy s'offrait une belle cérémonie d'inauguration, sous l'égide de Guy Benoit, président de l'association AGEPAH.

Parmi les nombreux invités présents pour ce moment de fête, de nombreux acteurs et de nombreuses institutions de la ville et du territoire avaient fait le déplacement : Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de l'Allier, les présidents des associations du groupement Sagess, la direction du centre hospitalier de Vichy, le maire de Vichy Frédéric Aguilera ou bien encore le sénateur de l'Allier Claude Malhuret.

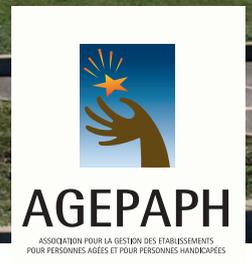
Cette inauguration célébrait en effet la fin d'une longue période de travaux de 3 ans (2016-2019), qui a vu la transformation et l'extension de l'EHPAD Jeanne Coulon. L'établissement bénéficie désormais de 45 places supplémentaires, portant à 96 le nombre de personnes pouvant être accueillies dans cet EHPAD modernisé. Cette augmentation de capacité est la résultante d'un recentrage des activités sanitaires du Centre Hospitalier de Vichy sur son cœur de métier, tout en orientant son activité médico-sociale EHPAD vers notre résidence. Cela passe par un transfert d'agrément entériné par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes Auvergne.

Cet investissement d'un montant global de 11 millions d'euros est porté et financé par l'association AGEPAHPH et le groupement SAGESS (emprunt), ainsi que par les autorités de tarification (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé). Pour la partie architecturale et afin de réaliser cette opération d'envergure, l'ancien siège de la Caisse d'Epargne de Vichy, voisin de l'établissement, a ainsi été annexé et entièrement réaménagé en lieux d'accueil et d'hébergement, adaptés aux personnes âgées dépendantes.

L'EHPAD Jeanne Coulon se déploie désormais sur une surface de 5000 m², où 96 personnes peuvent avoir accès à des chambres individuelles modernisées, répondant aux besoins de médicalisation. L'EHPAD diversifie également son offre d'accueil, avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) de 14 places, dédiées aux personnes résidentes développant les premiers troubles de la maladie d'Alzheimer, et qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Ce nouvel outil institutionnel et les services complémentaires dédiés permettent d'offrir un cadre d'accueil dernier cri, agréable et adapté pour l'accompagnement des résidents, tout en assurant un parcours de vie et des soins de qualité, répondant aux problématiques du grand âge.





L'IEM Thésée se dote d'un appartement adapté aux personnes à mobilité réduite

Comment permettre aux jeunes adultes d'expérimenter, en toute sécurité, la vie autonome en appartement ? Telle est la question que les professionnels de l'IEM se sont posée (Institut d'Éducation Motrice) Thésée, basée à Saint-Pourçain sur Sioule.

En mêlant les valeurs chères à SAGESS et ses équipes, alliant une logique inclusive et un parcours personnalisé, la création d'un appartement adapté, à l'étage de l'IEM, s'est imposée comme un outil concret et une étape nécessaire avant la sortie de l'IEM.

Les travaux réalisés pendant la période estivale 2019, d'un coût global de 43 000 €, comprennent la rénovation totale de l'appartement et des accès, ainsi que l'aménagement spécifique. Le cahier des charges du projet architectural et du projet d'accompagnement a pris en compte plusieurs enjeux fondamentaux :

- **Modularité** : Un lieu de vie pouvant répondre le plus largement possible aux capacités des jeunes accueillis.
- **Sécurité** : Un lieu de vie qui associe autonomie et sécurité, grâce à une communication facilitée avec les professionnels, en associant leur proximité à une domotique efficace et adaptable. Cet équipement domotique pilotable soit par smartphone, par télécommande, à distance ou par interrupteur, permet ainsi :
 - > Une motorisation des portes, de la penderie, des lavabos et du plan de travail, tous à hauteur variable.
 - > Une détermination de scénarii prédéfinis (exemple : une pression sur le bouton « je pars » = ouverture et fermeture de la porte + fermeture des volets roulants et extinction des lumières...).
- **Valorisation de l'autonomie/responsabilisation** : Un studio à distance raisonnable des professionnels, conduisant à la signature d'un contrat d'utilisation des locaux, pour un projet évaluatif et évolutif en fonction des compétences du locataire et des aides techniques.



Ce projet architectural, ainsi que l'aménagement mobilier et domotique de l'espace, s'est fait en collaboration étroite avec les professionnels d'encadrement, les jeunes et le prestataire spécialisé « DOM & Vie Puys et Limagne ». Livré en début d'année scolaire, l'appartement a accueilli un premier utilisateur en octobre dernier. Les durées de son utilisation sont et resteront variables, en s'adaptant au projet de chacun.

Cet outil novateur n'a pas seulement vocation à proposer aux jeunes accueillis à l'IEM un espace d'expérimentation, mais il peut également être perçu comme une étape effective vers un habitat autonome en ville, et un marche-pied vers l'inclusion. Cet appartement apporte aussi une alternative possible à l'institution, tant pour les jeunes accueillis et leurs familles que pour les professionnels.

Dans cette optique, d'autres expérimentations sur le territoire national sont aussi à noter. Ainsi des habitats collectifs au cœur des villes, sont adaptés aux personnes en situation de handicap moteur. La mutualisation de leur PCH (Prestation de Compensation du Handicap) leur permet ainsi de louer un logement indépendant et d'avoir recours à une aide humaine disponible 24/24.

Un projet de ce type mériterait de trouver sa place sur notre territoire, afin de contribuer au déploiement de la démarche inclusive portée par les politiques publiques.

Visite virtuelle de cet appartement adapté sur la page Facebook « DOM & Vie Puys et Limagne ».



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale d'ABAH renforce son offre

C'est en 2007 que l'association ABAH a créé le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de Chantelle, afin d'offrir un accompagnement diversifié pour des personnes en situation de handicap vivant à leur domicile : accès au logement, à l'emploi, aux soins, accompagnement budgétaire... Le SAVS a un agrément pour le suivi de 33 personnes.

Au fil des années et des changements, liés à l'évolution des besoins et attentes des bénéficiaires, l'offre de ce service semblait incomplète, notamment pour les personnes entrant dans la vie active, ou pour celles hébergées en foyer souhaitant gagner en indépendance et autonomie. Mais oser sauter le pas et prendre un risque, d'autant plus avec la présence d'un handicap, peut être un frein insurmontable...



Des appartements tremplin pour mieux intégrer le monde adulte

L'ABAH a donc investi en 2016 dans un immeuble jouxtant le SAVS de Chantelle, et a rénové 2 studios meublés, proposés à la location comme appartement tremplin à des jeunes majeurs désireux d'intégrer le monde adulte. Des appartements devenus des lieux d'apprentissage, où accompagnants et usagers mettent en place, ensemble, un travail dynamique et progressif d'autonomisation, par une approche évaluative et pédagogique.

Depuis le démarrage, ces logements sont loués à des personnes pour lesquelles une demande de sortie de foyer d'hébergement est formulée, ou à de jeunes adultes intégrant un ESAT à la fin de leur scolarité en IME.

Tous y apprennent, par exemple et à leur rythme à :

- s'organiser et prendre soin de soi,
- être capable de créer des repères et habitudes différents du modèle familial et /ou institutionnel, dans un environnement nouveau,
- gérer le temps libre de loisir, mais aussi à vivre sans la présence permanente d'un adulte ressource (pour mieux appréhender un temps solitaire parfois générateur d'anxiété),
- gérer son budget.

Un lieu d'interactions sociales et d'animations

En plus de ces logements, un espace aménagé en rez-de-chaussée est à disposition du SAVS pour des animations collectives, ou en accès libre à certains moments, afin de faciliter de plus riches interrelations et rompre avec l'isolement ou l'ennui (accès internet, jeux de société...). Ce lieu permet aussi au service d'organiser des animations en fonction des centres d'intérêt des usagers ou de sujets récurrents au cours des accompagnements : ateliers (cuisine, communication), réunions autour de thème spécifiques (prévention santé, réseaux sociaux).



Après une année de fonctionnement, les objectifs fixés sont atteints, avec une stabilité de logement pour un locataire dans le premier studio, tandis que le deuxième studio, permet de développer davantage les périodes de test des capacités à vivre dans un appartement.

« Cette souplesse du dispositif permet des expérimentations concrètes et qui se révèlent concluantes. Nous pensons donc que ce système d'appartements avec suivi renforcé pourrait être dupliqué dans d'autres lieux à proximité d'un ESAT ou d'un SAVS », insiste l'équipe de l'ABAH.





De beaux projets architecturaux pour mieux vivre et travailler

À l'heure de l'injonction faite aux opérateurs médico-sociaux de créer des ESAT « hors les murs » (accompagnement de travailleurs dans des postes en milieu dit ordinaire) et de mettre en place des plateformes de services pour l'inclusion, l'association SAGESS poursuit, sur sa plateforme travail, un ambitieux programme de rénovation et construction de nouveaux bâtiments. Des lieux qui prennent en compte et impliquent ceux qui y vivent leur quotidien professionnel.

« *Ce n'est pas le mur extérieur qui compte, celui qui séparerait le dehors du dedans, ce qui compte c'est le mur du dedans qui fait, en quelque sorte, que c'est dedans que ce peut être le plus dehors* ». Une métaphore de l'inconscient emprunté à la Chine ancienne, qui illustre parfaitement la démarche de SAGESS, autour de ses réalisations architecturales abouties et en projet.

« *Être soucieux d'un accueil physique de qualité, rendre le « Beau » accessible à tous, construire des lieux de production qui ressemblent aux standards d'une zone économique, voici autant de signaux forts qui permettent à nos ouvriers de s'identifier pleinement en tant qu'acteurs d'un territoire, et donc de se sentir inclus* », insiste Emmanuel Verrière, directeur de la Plateforme Travail.

Des bâtiments ouverts, innovants et chaleureux

En octobre 2019, s'ouvrait, Rue de Provence à Cusset (ancien site dit « des serres du CAT »), une nouvelle annexe de l'ESAT « L'élan Qualité ». Ce lieu singulier, d'abord unité de travail pour des équipes ESAT, se veut aussi tiers-lieu ouvert à l'accueil du public, au cœur de l'agglomération vichyssoise. Ouvert sur la ville, son écosystème et ses habitants, le nouveau bâtiment dispose d'une boutique et d'un espace de convivialité, devenant au gré des besoins salle de réunion, d'exposition ou de petite restauration, géré et tenu par les équipes ESAT et DAPAT (dispositif d'accueil et de proximité au travail, sans contraintes de production), qui en bâtissent le projet chaque jour. L'arrière du bâtiment comporte une partie « privative », pour les ateliers et les espaces de stockage, en lien avec les activités du site.

D'autres projets verront bientôt le jour

À Creuzier le Neuf, dès 2021, un nouveau bâtiment de stockage de 800 m², abritant également un atelier, permettra de libérer de l'espace dans les bâtiments existants pour créer un lieu d'accueil et de restauration au sein de l'ESAT. Disposant d'un tableau numérique de grande taille, cet espace répondra aux besoins des groupes en



Future réalisation à Deneuille

recherche d'une prestation complète, dans un cadre paysager et champêtre.

À Deneuille, un programme de construction d'un nouvel atelier est en cours, en parallèle de la rénovation du bâtiment d'accueil de l'ESAT. Les nouveaux ateliers s'intégreront dans le cadre paysager de l'espace naturel protégé des gorges de la Bouble, et dans la continuité du programme architectural précédent. Le Conseil d'administration de L'ABAH étudie ainsi la possibilité de réaliser la toiture en panneaux photovoltaïques, afin de prendre part à un engagement éthique environnemental d'avenir.

Des projets concertés

La mise en œuvre d'activités de production, avec la circulation de nombreux flux, impose une fonctionnalité à visée productive adaptable qui ne doit pas empêcher la réalisation de locaux bienveillant et accueillant de type ERP (Etablissements Recevant du Public). Mais vivre au quotidien dans un établissement, c'est aussi avoir la capacité d'exprimer son ressenti sur les avantages ou les inconvénients et parfois les manques de l'établissement.

C'est pourquoi, de la genèse à l'aménagement, les projets de structures sont conçus en réponse aux besoins exprimés par les équipes, ainsi que par les remarques, pleines de pertinence, du Conseil de la Vie Sociale (CVS) des travailleurs.

Pour chacun des projets et dès la première réunion de chantier, des représentants des futurs utilisateurs sont donc parties prenantes des réunions pour donner un avis, émettre des choix ou des recommandations. Un travail en relais s'opère également avec les autres collègues pour recueillir des avis complémentaires, tandis que les présidents des CVS, participant également à ces séances, apportent leur regard d'usagers du quotidien.

Du choix du mobilier aux couleurs à assortir, et guidés par les précieux conseils des professionnels siégeant à leurs côtés, chacun prend donc part à la construction et peut « habiter » le projet avant qu'il ne soit livré. Grâce à l'expérience partagée, enrichie du bon sens pratique, ces projets concertés confortent les équipes dans la certitude que l'anticipation d'un « bien habiter » conduit à un « bien conçu ».



Denis, présent au sein de l'ESAT depuis 40 ans, Elodie depuis 10 ans et Jérémie depuis 8 ans, ont vécu l'évolution du site de Cusset et de ses services (actuellement, sous-traitance industrielle, entretien de locaux, espaces verts...). Plutôt spécialisés dans l'horticulture au sein des anciennes serres du CAT, ces travailleurs polyvalents certifiés "RSFP" (certification reconnaissant leur savoir-faire professionnel et leur niveau de qualification), sont aujourd'hui actifs dans l'ESAT ou au sein d'entreprises locales comme Wavin, JCE Biotechnology, ou en portage de repas. Tous les 3 se félicitent de ce nouvel outil de travail.

Jérémie, porte-parole de son atelier auprès du CVS

« Notre chef nous a toujours tenu au courant des travaux et tout a été fait pour qu'on s'intègre bien et vite, dans un nouveau lieu très moderne et agréable. Le changement d'activité n'a pas été facile au début, mais ça nous permet de beaucoup évoluer. Tout est plus plaisant pour travailler et on espère prochainement encore plus montrer notre travail, notamment par la création de la boutique de vente de produits d'ESAT. Ça serait encore plus valorisant pour nous et pour la bonne image de notre établissement à l'extérieur ».

Elodie

« Toute cette place en plus, c'est vraiment bien ! On circule mieux dans l'atelier, on a une grande et jolie salle de pause, où on a répondu à nos demandes, avec par exemple une machine à boissons. Tout ça change la vie ! On aimerait que l'ESAT soit encore plus ouvert au public, comme quand on vendait nos plantes. J'aimerais beaucoup faire de la vente pour être plus en contact avec les gens ».

Denis

« J'ai beaucoup changé d'activités en 40 ans et je suis heureux de travailler ici, dans un espace plus grand qu'avant et pratique. Mais j'aime aussi travailler en entreprise ».

Un parcours de l'utilisateur plus personnalisé et inclusif

La Plateforme Éducation et ses différents établissements et services proposent des solutions spécifiques pour permettre à chaque sujet en situation de handicap de s'inscrire dans le droit commun.

La Plateforme Éducation et ses différents établissements et services proposent des solutions spécifiques pour permettre à chaque sujet en situation de handicap de s'inscrire dans le droit commun.

Pour répondre au virage inclusif, la Plateforme Éducation hérite d'une histoire ancrée autour de :

- l'école inclusive pour l'IME Le Moulin de Presles,
- un partenariat élargi entre le SESSAD La Néottie et l'Éducation Nationale,
- un partage d'expériences entre l'IME L'Aquarelle et des opérateurs proposant des solutions d'inclusion par le travail.

Autant de droits spécifiques que nécessaires

IME « Le Moulin de Presles »



Agrément 55 → 60 enfants
Personnel 44 ETP

SESSAD « La Néottie »



Agrément 85 → 115 enfants
Personnel 26 ETP

IME « L'Aquarelle »



Agrément 60 → 66 enfants
Personnel 40 ETP

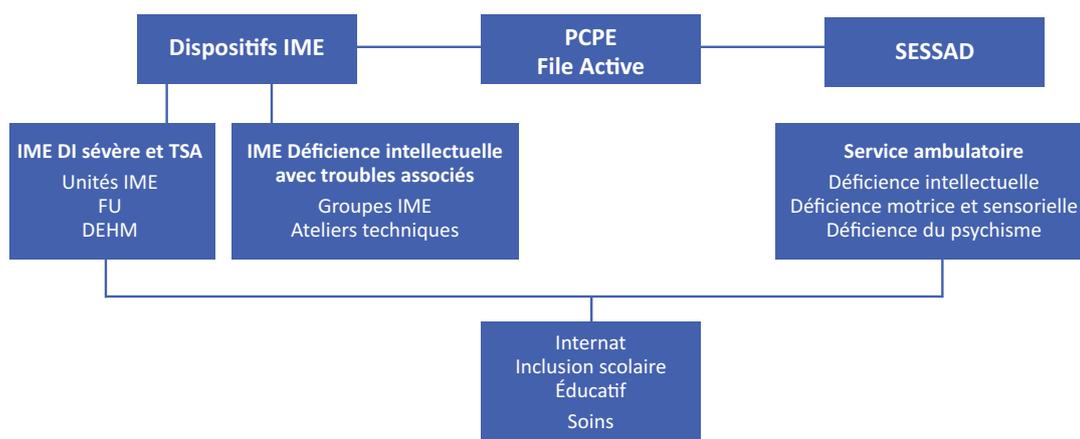
Autant de droit commun que possible

Avec ses agréments respectifs, la Plateforme Éducation va, dans l'avenir, fonctionner en dispositifs, répondant ainsi aux évolutions des politiques publiques et à une demande accrue des usagers sur le choix des prestations. Pour répondre à ces défis, la Plateforme Éducation pourrait inventer des itinéraires pour les enfants et les jeunes adultes, entre les différents services et établissements qui la composent.

Ainsi, La Maison Départementale De l'Autonomie (MDA) orienterait les notifications via le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), qui pourrait alors proposer plusieurs solutions pour les usagers, entre :

- Les IME devenus dispositifs proposant des accompagnements éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques,
- Les SESSAD comme pôles inclusifs d'accompagnement à l'inscription scolaire et professionnelle sur le territoire.

Orientations MDA



La Plateforme Éducation pourrait donc proposer des prestations modulaires s'appuyant sur l'expertise spécifique de chaque structure.

L'IME le Moulin de Presles deviendrait un dispositif prenant en compte les enfants présentant une déficience intellectuelle sévère et/ou des troubles du spectre autistique. Un service SESSAD pourrait proposer des prestations ambulatoires pour ce même public, et l'équipe mobile autisme Allier (EMA03) son évaluation et sa technicité en la matière.

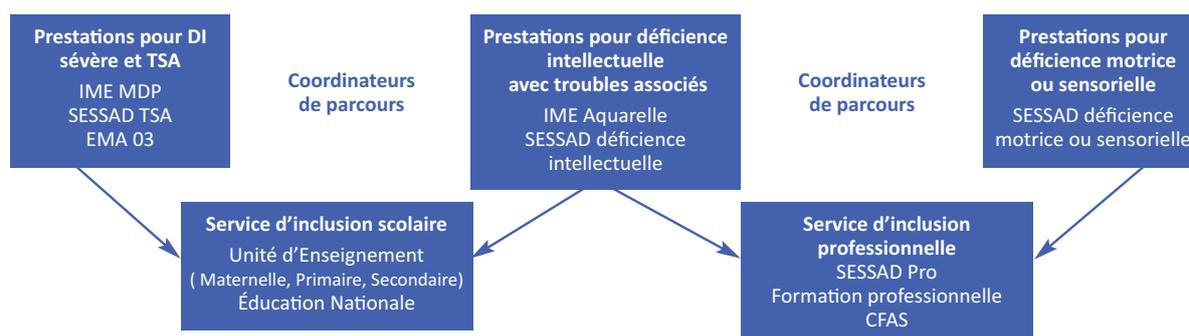
L'IME l'Aquarelle évoluerait vers un dispositif prenant en compte la déficience intellectuelle moyenne à légère,

tandis qu'un service SESSAD proposerait des prestations ambulatoires adaptées à ce même public.

Pour l'approche de la déficience motrice et sensorielle, le SESSAD La Néottie, spécialisé depuis plusieurs années, proposerait des prestations adaptées à ce public.

Ces transformations dans l'organisation de la Plateforme Éducation, permettraient de construire des parcours entre les différents dispositifs, en visant une meilleure inclusion scolaire, professionnelle et sociale des usagers. Des coordinateurs de parcours auraient comme mission de construire ces parcours au plus près des besoins des enfants et des jeunes adultes.

251 Usagers - 145 professionnels



Ainsi, les enfants de l'IME Le Moulin de Presles pourraient bénéficier d'ateliers techniques sur l'IME l'Aquarelle, de rééducations sur le SESSAD la Néottie (balnéothérapie, salle d'escalade...), et d'outils d'évaluation par l'EMA03.

De même, les enfants de l'IME l'Aquarelle pourraient s'inscrire dans des itinéraires professionnels avec le SESSAD Pro, des soins thérapeutiques avec le SESSAD, ainsi que

des inclusions scolaires personnalisées avec l'Unité d'enseignement.

Les enfants du SESSAD la Néottie, quant à eux, pourraient bénéficier des collectifs des IME autour de projets sportifs, culturels et de loisirs, d'une mutualisation de certains transports et de places d'internat.



Gwenaëlle Contoux

Directrice du service
Ressources Humaines (RH)
SAGESS

Pour continuer à vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de notre grande association d'associations, on vous emmène aujourd'hui au cœur d'un service dédié à l'accompagnement des salariés : le service Ressources Humaines, dirigé depuis 2014 par Gwenaëlle Contoux. Nous la retrouvons dans son bureau du siège social de Saint-Pourçain-sur-Sioule, au milieu de ses piles multicolores de dossiers. C'est épaulée d'une équipe de 4 personnes, que cette Directrice des Ressources Humaines (DRH) gère chaque mois 900 payes, ainsi que l'évolution des carrières de 650 salariés. Rencontre avec une femme et un service bien ... organisé !

Pouvez-vous nous expliquer les missions du service RH ?

Nous avons deux axes prioritaires de travail sur l'assistance RH et le service paye. Notre équipe s'occupe également de la gestion de la mutuelle générale et des relations sociales.

En assistance RH, nous sommes là pour répondre aux questions des salariés, notamment sur leur temps de travail, leurs contrats et sur les événements spécifiques qui jalonnent leur vie (arrêt de maladie, grossesse, retraite...). On accompagne aussi les carrières et les évolutions des employés, via l'accès à la formation.

Vous recevez donc tous les salariés de SAGESS ?

Nous avons fait un choix différent, en nous appuyant plutôt sur les directeurs des plateformes, qui centralisent les demandes. Leur meilleure connaissance de leurs collaborateurs, leur permet d'appréhender les problématiques et besoins. Avec 650 salariés et leur éparpillement géographique sur tout le département, cette solution, nous permet d'être plus réactifs. totalement différents.

Le service de paye occupe aussi bien vos missions quotidiennes ?

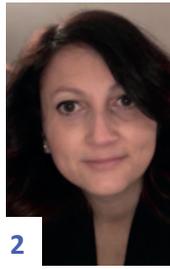
Oui car, avec les CDI, les CDD et les travailleurs de nos structures de travail, nous gérons en moyenne 900 bulletins de paye par mois ! À nos côtés, Corinne Grandsard gère, elle, la rémunération spécifique des travailleurs de l'ESAT « L'Élan Qualité » de Creuzier Le Neuf. Après une remontée d'infos depuis les différents établissements, nous nous chargeons de réaliser les bulletins de salaires et, en lien avec les organismes référents, les déclarations sociales et du suivi des arrêts de travail. Les établissements effectuent ensuite leurs mises en paiement, car notre service n'a pas accès aux comptes bancaires.

Quel est le rôle du service dans le domaine de la gestion des Relations sociales ?

Il s'agit des relations sociales avec les représentants des personnels. Nous sommes notamment en charge de la gestion des réunions du Comité Social Economique (CSE) de Sagess, qui conduisent entre autres aux négociations annuelles et aux accords d'entreprise avec le Directeur Général.



1



2



3



4



5



6

Parlez-nous de l'équipe qui vous entoure

Pour pouvoir répondre à ces missions aussi variées que passionnantes, j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une équipe expérimentée de femmes très polyvalentes. Oui, peu d'hommes postulent à ces postes... Si toutes sont attachées à des fonctions principales, elles sont toujours prêtes à soutenir le service sur n'importe quelles missions, ce qui fait notre force.

- **Marine Revert** (1), responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE), est en charge de la gestion des documents uniques d'évaluation des risques professionnelles et de la sécurité au travail.
- **Jennifer Moussier** (2), assistante ressources humaines, s'occupe elle plus spécifiquement de la mutuelle, de la gestion administrative du personnel du siège, mais aussi de la paye.
- **Daena Larribau-Lavigne** (3), **Kamer Verdier** (4), **Mélodie Genet** (5) (et **Emmanuelle Durif** (6), en remplacement de congé maternité) sont, elles, gestionnaires de payes (gestion des payes, déclarations sociales, arrêts de travail ...).

Quel est votre rôle en tant que DRH ?

J'ai évidemment une fonction de manager pour mon équipe, mais je réalise aussi les missions d'assistance RH. Je mets également au point des outils d'aide aux décisions, des tableaux de bord et autres suivis... Je suis aussi plus particulièrement en charge des relations sociales et de la formation professionnelle. Grâce aux directeurs, qui me font remonter les besoins de leurs collaborateurs, je réalise le montage du plan de formation, qui peut être mis en œuvre par des organismes spécifiques ou au sein de nos formations internes, par exemple autour des gestes et postures ou de la compréhension de l'autisme. L'association mise aussi beaucoup sur l'encadrement des stagiaires et la transmission aux jeunes diplômés. J'y suis particulièrement sensible, car je me souviens avec reconnaissance de l'accompagnement privilégié de celles qui ont facilité mon début de carrière, en me transmettant leurs connaissances techniques et de terrain : Chantal Chambenoit (Secrétaire de direction, responsable des services Généraux) et Martine Daniel (Cadre comptable aujourd'hui retraitée).

Votre métier a-t-il évolué au fil des années ?

C'est finalement un métier récent à l'échelle de notre secteur d'activité, mais nécessaire face à la complexification des procédures et des textes de lois. Mais ce métier, de plus en plus demandé, est aussi en tension, surtout au niveau des gestionnaires de paye. C'est un rôle clé qui touche de près les intérêts des salariés et demande donc une rigueur à toute épreuve, pour éviter toute erreur. Je constate que notre service est de plus en plus sollicité pour tenter de répondre à des questions ou résoudre des problématiques en instantané. Mais malheureusement, nous ne sommes pas aussi réactifs qu'une Hotline. Avec des périmètres et diversités très importants au sein des salariés de SAGESS, il nous faut du temps pour appréhender les situations. Pour le faire au mieux, nous devons travailler en liens étroits avec les comptables, secrétaires et directeurs.

Des nouveautés sont-elles à venir pour votre service ?

En 2021, la création d'un nouveau bâtiment, ici au siège de SAGESS, nous permettra sûrement d'accueillir plus facilement, et de façon ponctuelle, les comptables des différents établissements. Cela nous permettra de tisser des liens encore plus étroits en levant les limites du mail et téléphone. Je suis certaine qu'on peut encore gagner en réactivité, au service des salariés, si on travaille encore plus la question de la transversalité de nos services et celle d'une meilleure compréhension mutuelle des métiers de chacun.

Parcours professionnel de Gwenaëlle Contoux, DRH SAGESS

1996 : Après des remplacements à l'IEM Thésée et l'IME de Montord pendant les vacances scolaires (auprès des enfants, la nuit, au ménage, en cuisine ...), elle est recrutée pendant son alternance en Gestion, au sein de l'IEM Thésée, en secrétariat-payé.

2003 -2004 : Une réorganisation de l'établissement, conduit à la création d'un premier poste de RH au sein de l'IEM Thésée. Gwenaëlle Contoux se forme et obtient ce poste.

2010 : Avec la création du GCSMS SAGESS, le service RH devient plus indispensable et se mutualise, en rejoignant le siège.

2014 : Elle devient DRH du service mutualisé

ABAH

La Montagne, 19 janvier 2020

CHANTELLE

Un don pour le voyage scolaire



ÉCHANGES. Éléves, enseignants et adultes du SAJ réunis dans la cour de l'école.

Dans le cadre de leur projet de vivre ensemble, le service d'accueil de jour, l'Atrolabe, s'est rendu à l'école primaire pour remettre un chèque de 280 €. Ce don provient de la vente d'objets réalisés par les adultes en situation de handicap du SAJ lors du marché de Noël de Charroux. Les enseignants et les élèves ont remercié les donateurs et utiliseront cette somme pour le voyage scolaire. ■

ADSEA

La Montagne, 14 octobre 2019

MOULINS ■ L'ADSEA a organisé des conférences autour de la parentalité

Modèles familiaux en évolution

Les modèles familiaux en France comme en Europe sont en pleine évolution et les intervenants socio-éducatifs doivent s'adapter pour répondre aux problématiques.

Alexandre Chatenet
alexandre.chatenet@centrefrance.com

Les journées de l'ADSEA 2019 qui se sont déroulées à Moulins mercredi et jeudi, avaient pour thématique « l'évolution des modèles familiaux en France et en Europe, leurs impacts sur les interventions socio-éducatives ».

Quatre approches de la parentalité

Ces journées ont fait salle comble, avec un public de professionnels venant de tous les horizons comme des étudiants, des professionnels du social, du médico-social, de la justice et des bénévoles. Comme l'explique le président de l'ADSEA 03, Jacques Lahaye « la thématique de ces journées avait pour originalité d'avoir quatre approches : sociologique, psychologique, philosophique et de justice ».

Françoise Soldani, sociologue auteure de nombreux ouvrages, a ouvert ces journées sur l'égalité réelle du point de vue de la socialisation des filles et des garçons, révélant que les préjugés et le sexisme sont toujours d'actualité.

La philosophe Julie Soustre a posé les enjeux éthiques, les controverses philosophiques autour des notions de vulnérabilité, autonomie, dépendance, autorité et bien-être.

La psychologue clinique, Catherine Sellenet a parlé de l'impact des conflits parentaux sur les enfants. Quant à Marc Juston, magistrat honoraire, il a évoqué la coparentalité en insistant sur la nécessité de protéger les enfants quand le couple se sépare et qu'il est en conflit, l'absence de coparentalité pouvant se traduire par des effets dramatiques sur l'enfant. ■

ADSEA 03. 25 rue Fouquet, 03400 Yzeure. 04.70.44.90.57. Mail siege@adsea03.fr et site internet www.adsea03.fr.



CONSTAT. L'absence de coparentalité peut se traduire par des effets dramatiques sur l'enfant. PHOTO D'ILLUSTRATION

AVERPAHM

La Montagne. 16 juin 2019

Course solidaire
Géraldines et Marcells :
plus de 1.300 coureurs
sur les bords de l'Allier,
ce dimanche, à Vichy



La Montagne. 9 mars 2020

Municipales

Un premier pas dans l'accompagnement au vote des personnes atteintes de handicap mental à Bellerive-sur-Allier



Des résidents du Foyer Monzière se sont rendus à la mairie de Bellerive-sur-Allier pour des ateliers d'étiquetage. La démarche s'inscrit dans une volonté des accompagnants de leur fournir tous les outils nécessaires pour aller voter.

Sagess

La Montagne. 17 décembre 2019

SAGESS bientôt reconnue d'utilité sociale ?



SAGESS emploie 652 salariés, offre 1119 places agréées en centres spécialisés.

SAINT-POURÇAIN

L'association SAGESS (solidarité associative pour la gestion des établissements et services spécialisés) est une association de structures à but non lucratif, dont la gouvernance est assurée par des bénévoles. Elle est présidée par Christian Félicité et sa direction générale est assurée par Philippe Verdier. Elle œuvre dans le domaine du social et du médico-social. L'une de ses structures gère l'institut d'éducation motrice Thésée, située à Saint-Pourçain et où est installé le siège de SAGESS. Au cours de son assemblée générale, l'association a présenté le dossier de demande d'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale.

Cérémonie des vœux de SAGESS

250 personnes ont participé à la première édition de la cérémonie des vœux de l'association SAGESS, le jeudi 16 janvier 2020 à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Cette rencontre a permis d'évoquer les grandes lignes directrices du projet associatif de SAGESS ainsi que les réorganisations qu'il faudra progressivement mettre en place, pour répondre aux nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médico-sociale. Les associations mères ont pu également présenter les projets qu'elles conduiront en 2020.



La Montagne. 4 février 2020

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE ■ L'ABAH, l'AGEPAPH, l'ADSEA03 et l'AVERPAHM ont présenté les enjeux 2020

Des projets autour du médico-social

L'association Sagess a rassemblé ses membres et ses salariés à l'occasion des vœux du président, Christian Félicité. Comme Sagess, ses associations constitutives, FABAR, l'AGEPAPH, l'ADSEA03 et l'AVERPAHM ont présenté leurs projets 2020.

Depuis sa mutation en association d'associations, Sagess continue actuellement un dossier pour l'obtention de l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (EUS). Cet agrément sera une première pour une structure de ce type dans le département de l'Allier. Il lui permettra de bénéficier d'aides et de financements spécifiques, et d'associer des partenaires privés à sa gouvernance.

Dans les prochaines semaines, elle va entamer l'écriture de son projet associatif, à partir duquel seront réécrits progressivement tous les projets, notamment de développement, des établissements ou services.



EX-COLONIE DE VACANCES. L'Association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap a annoncé l'engagement dans un grand projet de création d'un centre de loisirs sur le domaine de La Roche situé au Mayet-de-Montagne.

services et participer au développement des territoires sur lesquels elle est implantée. Ainsi, les établissements et les services vont progressivement se réorganiser pour notamment mettre en œuvre de nouvelles modalités de tarification.

handicapées (ABAH) a présenté un projet majeur pour 2020 : la construction d'un nouvel atelier de 470 m² et la reconstruction de bâtiments sur le site de Deneuille-les-Chantelles.

ADSEA 03. Pour 2020, l'Association départementale charge encore plus adaptées aux jeunes qui leur sont confiés en renforçant les passerelles entre les services. La plateforme Protection de l'enfance et de la famille passe cette année en mode « projets » en entamant un état des lieux de l'ensemble des

jours à venir, une rencontre avec les magistrats, le Conseil départemental et la Protection Judiciaire de la Jeunesse sera organisée. Elle permettra de définir les nouvelles orientations.

AGEPAPH. L'Association pour la gestion des établissements pour personnes âgées sera mise à disposition de l'AVERPAHM qui en assurera la rénovation. Le centre de loisirs accueillera des groupes issus des services de Sagess ou d'autres structures, des familles pour des séjours de répit et des annués hors centre.



EN CUISINE

.....

Pour savourer avec gourmandise le retour du printemps, le chef Olivier Perol, de L'ESAT de Creuzier le Neuf, vous livre sa recette de saison.

Crème bavaroise à la fraise

Ingrédients pour 10 personnes (pour moins d'1 euro par convive)

Coulis de fraises :

- 200 gr de fraises



Astuce du chef : « Préférez de mars à juin, les juteuses et fondantes fraises gariguettes au goût sucré et légèrement acidulé. Pensez à les sentir, les plus odorantes sont souvent les meilleures ! »

- 100 gr d'eau
- 50 gr de sucre

Bavaroise :

- 450 gr Crème liquide à 35% (pour allier gourmandise et légèreté)
- 130 gr de fraises gariguettes
- 5 gr de gélatine de porc en feuille (que vous pouvez remplacer par le gélifiant végétal agar-agar qui doit être porté à ébullition dans un liquide)
- 20 gr de sucre en poudre

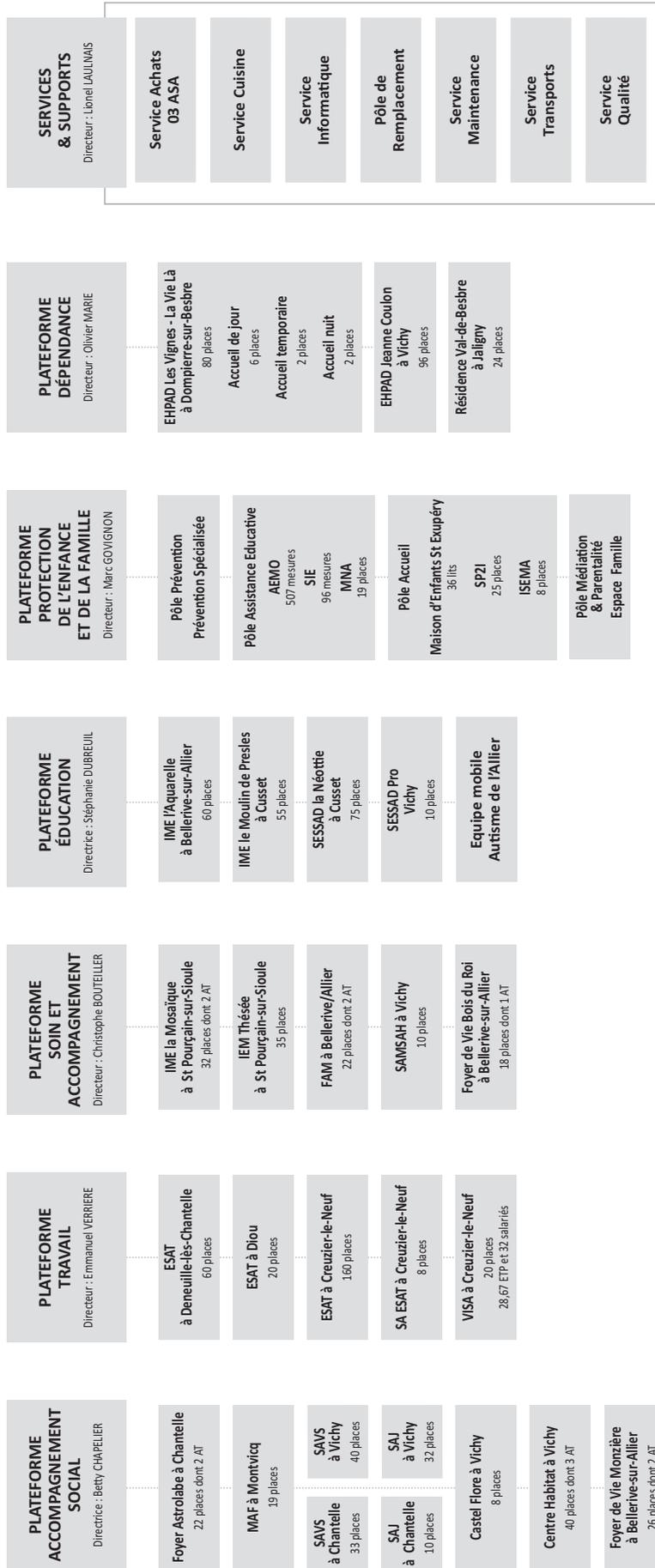
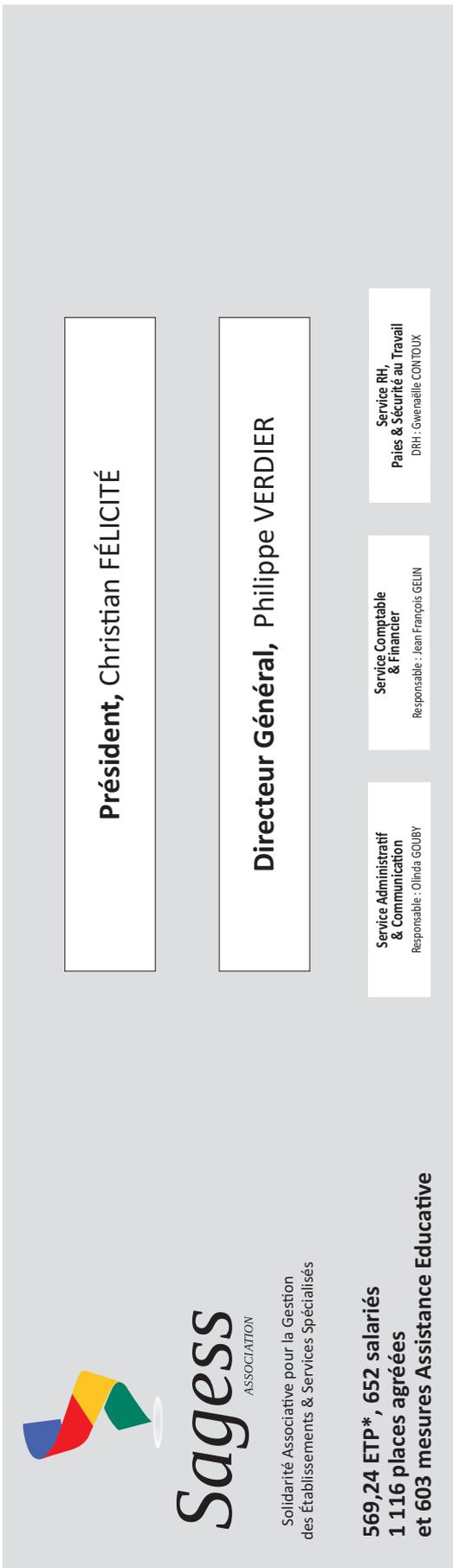
Suivez la recette ...

Chauffer jusqu'à ébullition le sucre et l'eau puis incorporer les fraises équeutées dans le sirop. Hors du feu mixer le mélange, puis porter de nouveau le coulis à ébullition. Laisser refroidir au frigo.

Bavaroise

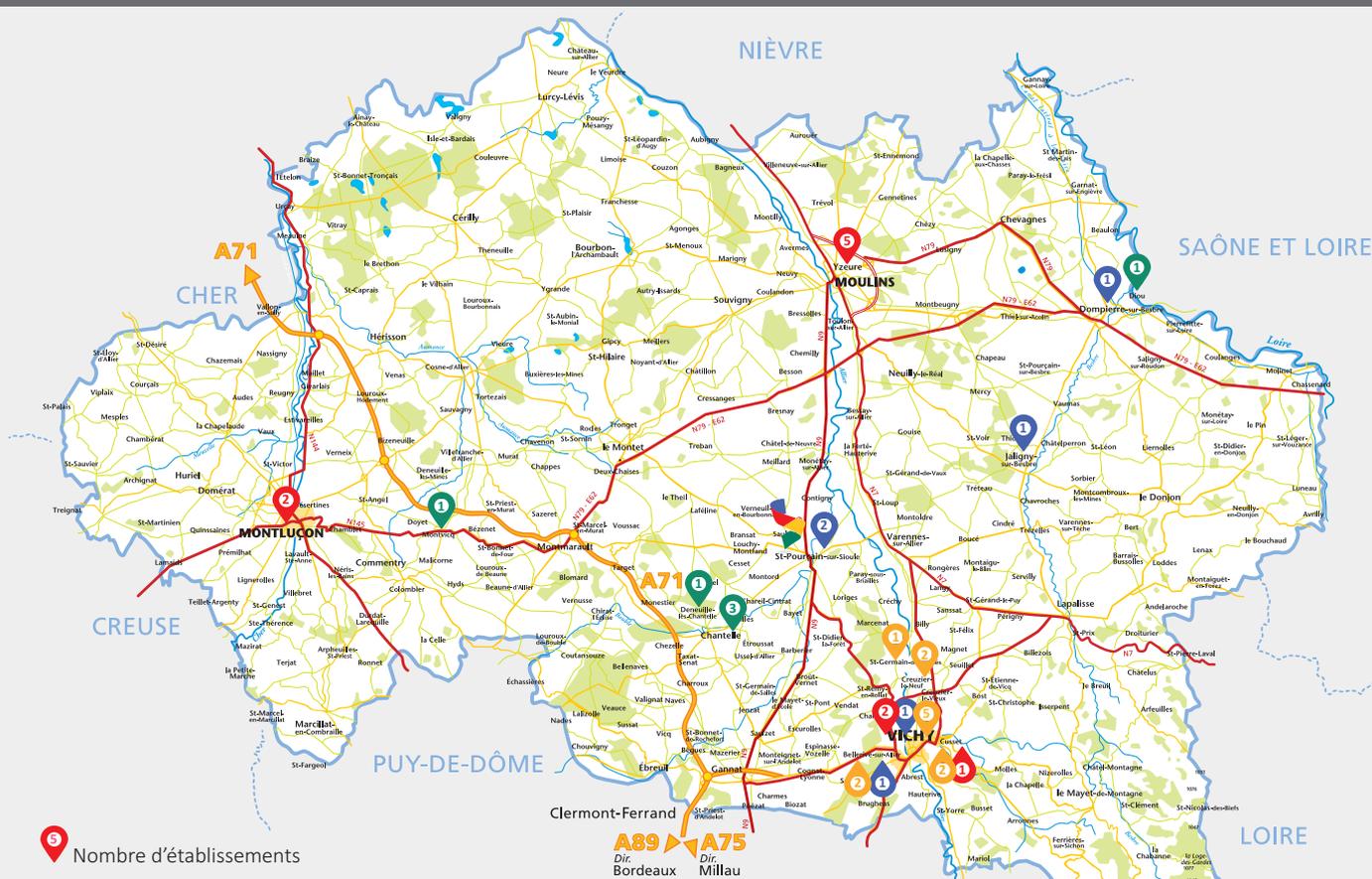
1. Equeuter les fraises (oui oui c'est mieux...)
2. Ramollir la gélatine dans de l'eau.
3. Faire chauffer le coulis de fruits jusqu'à ébullition, puis incorporer la gélatine ramollie au coulis.
4. Monter la crème liquide au fouet avec le sucre pour atteindre une consistance ferme (mais pas chantilly).
5. Verser le coulis dans la crème fouettée et mélanger au fouet.
6. Disposer la mousse dans un verre rond pour un dressage élégant.
7. Couper les fraises en éventail et les disposer sur la bavaroise.
8. Garder au réfrigérateur au moins 1h30 avant le service.

Une recette légère et rafraîchissante, qui ravira petits et grands ! Miam...



* ETP : Equivalent temps plein en CDI au 1^{er} septembre 2019.

ADRESSES UTILES et LEXIQUE



ABAH

5 rue de la Font Neuve
03140 CHANTELLE
Tél : 04 70 56 30 79
Mail : abah.secretaire@orange.fr



ADSEA 03

23 rue Fauque
03400 YZEURE
Tél : 04 70 44 90 57
Mail : siege@adsea03.fr



71 route de Saulcet
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél : 06 35 24 47 35
Mail : secretariat.direction@gcsmssagess.fr



AGEPAPH

75 route de Saulcet
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél : 06 35 24 47 35
Mail : contact@agepaph.fr
Site : www.agepaph.fr



AVERPAHM

21 rue du Vernet
03200 VICHY
Tél : 04 70 97 20 20
Fax : 04 70 31 68 77
mail : secr.averpahm@orange.fr
Site : www.averpahm.fr

Lexique des abréviations ou sigles utilisés

ABAH : association bouronnaise pour l'accompagnement des personnes handicapées ; **ADDAPT03** : association départementale de développement des activités pour tous de l'Allier ; **ADSEA 03** : association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Allier ; **AEMO** : action éducative en milieu ouvert ; **AGEPAPH** : association pour la gestion des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées ; **ARS** : agence régionale de santé ; **AVERPAHM** : association pour Vichy et sa région de parents et amis de personnes en situation de handicap ; **AVS** : auxiliaire de vie scolaire ; **BD** : bande dessinée ; **CD** : conseil départemental ; **CDI** : contrat à durée indéterminée ; **CMP** : centre médico-psychologique ; **CPOM** : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ; **CVS** : conseil de la vie sociale ; **EA** : entreprise adaptée ; **EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; **ERP** : établissement recevant du public ; **ESAT** : établissement et services d'aide par le travail ; **ETP** : (emplois en) équivalents temps plein ; **FAM** : foyer d'accueil médicalisé ; **GCSMS** : groupement de coopération sociale et médico-sociale ; **GHT** : groupement hospitalier de territoire ; **GIR** : groupe iso-ressources ; **IEM** : institut d'éducation motrice ; **IFSI** : institut de formation en soins infirmiers ; **IME** : institut médico-éducatif ; **ISEMA** : internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents ; **MAF** : maison d'accueil familiale ; **MAS** : maison d'accueil spécialisée ; **MDA** : maison départementale de l'autonomie ; **MIDPH** : maison départementale des personnes handicapées ; **MECS** : maison d'enfants à caractère social ; **MNA** : mineurs non accompagnés ; **PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse ; **PPI** : plan pluriannuel d'investissements ; **RH** : ressources humaines ; **SAD** : service d'accueil à domicile ; **SA ESAT** : section annexe de l'établissement et services d'aide par le travail ; **SAF 03** : service d'accompagnement familial de l'Allier ; **SAGESS** : solidarité associative pour la gestion des établissements et services spécialisés ; **SAIS** : service d'accompagnement et d'intégration sociale ; **SAJ** : service d'accueil de jour ; **SAM** : service d'accueil médicalisé ; **SAMSAH** : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ; **SAVS** : service d'accompagnement à la vie sociale ; **SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile ; **SIE** : service d'investigation éducative ; **SP21** : service de placement intermédiaire et individuel ; **UNAPEI** : union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis ; **VISA** : valorisation de l'intégration sociale adaptée ; **VTT** : vélo tout terrain ; **O3ASA** : Allier - aide et services aux associations.

Le SUV en classe confort.



NOUVEAU SUV CITROËN C5 AIRCROSS



Suspensions avec Butées Hydrauliques Progressives®
3 sièges arrière indépendants et de même largeur
Volume de coffre record jusqu'à 720 L
Grip Control avec Hill Assist Descent*
Boîte de vitesse automatique EAT8*
Sièges Advanced Comfort*
20 aides à la conduite*



INSPIRED
BY YOU

CITROËN préfère TOTAL *Équipement de série, en option ou non disponible selon les versions. † Détails sur citroen.fr.

CONSOMMATIONS MIXTES ET ÉMISSIONS DE CO₂ DE NOUVEAU SUV CITROËN C5 AIRCROSS (SOUS RÉSERVE D'HOMOLOGATION) : DE 4,0 À 5,8 L/100 KM ET DE 106 À 132 G/KM.

SAS DALLOIS VICHY DISTRIBUTION
90, Avenue Gilbert Roux 03300 CUSSET
Tél. 04.70.97.97.97

www.dallois.fr